

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE

Ar-gp-25-113

OBJET : Arrêté établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025

Le Maire de Cormelles Le Royal,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 13-08-06 du 21 octobre 2012 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°ar-dg-2024-30 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2024,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2^e classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
MARECAL Nicolas	Adjoint technique	01/11/2025

Avancement au grade de : Adjoint d'animation principal de 1^e classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
FERRAGU Romain	Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	01/11/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Cormelles Le Royal,

Le 18 septembre 2025

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN